



## Compte-rendu du CTL du 26 novembre 2019

### Orientations du contrôle fiscal

La loi ESSOC (loi pour un Etat au Service d'une SOciété de Confiance) a instauré un droit à l'erreur pour les usagers.

La DGFIP va donc adapter ses moyens aux enjeux. La nouvelle relation avec les contribuables, basée sur la confiance et la bonne foi, va orienter les contrôles vers des procédures plus courtes et plus ciblées, notamment à travers des procédures transactionnelles.

Pour vos élus **FO DGFIP 54**, ces méthodes visent principalement à s'adapter au manque d'effectifs des brigades de contrôle.

### Evaluation de la première vague de généralisation du télétravail

En 2019, la première campagne de télétravail a été mise en œuvre.

Ce dispositif, basé sur le volontariat, s'adresse à tous les agents de la DGFIP sous réserve d'activités compatibles et après accord du chef de service.

36 demandes ont été déposées et 8 ont été refusées.

Parmi les 8 refus, 6 le sont pour le motif d'incompatibilité de l'activité exercée et l'accomplissement des tâches à distance, 1 pour manque d'autonomie de l'agent et 1 en raison de la composition de l'équipe (trop petite).

Les 28 agents télétravailleurs représentent 3,3 % des effectifs de la DGFIP 54. Ce sont principalement des femmes (75%) et des agents en Direction (40%)

Les avantages évoqués par les télétravailleurs sont le calme et l'absence de stress lié au transport, mais ils déplorent de ne pas pouvoir bénéficier du double-écran ni de pouvoir imprimer à distance ou de recevoir des appels téléphoniques.

Les inconvénients pour les agents restant en poste sont le fait qu'ils doivent assurer l'accueil, répondre au téléphone et passer les écritures comptables.

**FO DGFIP 54**, par principe, n'est pas hostile au télétravail puisque les agents souhaitent en bénéficier mais la vigilance est de rigueur.

Tous les agents ne sont pas égaux face à un travail solitaire et face à la productivité.

### Modification des horaires et évolution de l'organisation de l'accueil du public au CFP de Pont à Mousson

La trésorerie de Pont à Mousson déménagera dans les locaux du SIP rue Raugraff à compter du 2 décembre.

Les horaires et l'organisation de l'accueil vont être harmonisés entre les deux services selon le schéma suivant :

- Accueil du public les lundis matins, les mardis, les mercredis matins et les jeudis
- Accueil exclusivement sur rendez-vous les lundis après midi et les vendredis matins
- fermeture au public les mercredis après midi et vendredis après midi.

Vos élus **FO DGFIP 54** se sont abstenus.

En effet, nous sommes pour une harmonisation de l'ouverture du SIP et de la trésorerie, mais celle-ci se fait au détriment des usagers qui subissent une diminution des horaires d'ouverture.

**De plus, la Direction nous demande de voter pour des horaires d'ouverture qui sont déjà affichés à l'accueil du CFP de Pont à Mousson ! De qui se moque t-on ?!**

### Divers

- Les usagers de la trésorerie de Nancy Municipale doivent s'adresser à l'accueil du SIP qui ne peut pas les renseigner. Ceci pose problème.

- Le questionnaire envoyé aux collègues concernant l'aménagement de la caserne Thiry n'est pas du fait de la Direction. Elle nous transmettra les résultats dès qu'ils lui seront communiqués.

- Des travaux sont en cours pour éviter les courants d'air à l'accueil de la cité administrative. En effet, en cas de forte affluence, la porte d'entrée reste ouverte en permanence.

- Il n'y aura pas de déménageurs pour effectuer la fusion des 3 SIP de Nancy. Les agents de service devront s'atteler à cette tâche.

- L'affectation suite aux mutations se fait désormais au département. Il est donc nécessaire de clarifier la situation des collègues ALD.